



Compromis de vente et chèque d'avance

Par **rachidfat**, le **04/03/2008** à **20:12**

Bonjour à tous,

je vous explique brièvement mon problème. J'ai signé un compromis de vente pour une maison en donnant un chèque de 5% et je suis passé par CAFPI pour la recherche du crédit. Le souci est que je viens seulement de recevoir une offre de prêt alors qu'il ne reste qu'une semaine avant la date butoir pour le compromis. Le conseiller de Cafpi m'a dit que je recevrais l'accord de prêt dans les 2 jours mais le contrat plus tard.

Donc, je voudrais savoir, si j'envoie l'accord au notaire avant d'avoir reçu le contrat et que quand je le recevrais, je vois qu'il y a des clauses abusives et que je décide de ne pas le signer.

Est-ce que je vais perdre le chèque vu que la date butoir sera dépassée ?

Merci pour vos réponses.